

Département DE LA SARTHE



CONSEIL MUNICIPAL

23 mai 2025

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2025	Procès-verbal de séance
3	Service administratif_Modification de la durée de service pour deux emplois permanents à temps non complet	
	3.1. Agent postal et agent d'accueil polyvalent à 31 heures hebdomadaires	Délibération n°018/2025
	3.2. Agent postal et agent d'accueil polyvalent à 20 heures hebdomadaires	Délibération n°019/2025
4	Mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs	Délibération n°020/2025
5	Validation de devis_Illuminations de Noël	Ajourné
6	Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) 2025	Délibération n°021/2025
7	Décisions prises par la Maire	
	7.1. Droit de Prémption Urbain	Procès-verbal de séance
	7.2. Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Procès-verbal de séance
	7.3. Remplacement de la secrétaire générale de mairie	Procès-verbal de séance
	7.4. Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée sur emploi permanent	Procès-verbal de séance
	7.5. Recrutement d'un Contrat à Durée Déterminée sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Procès-verbal de séance
	7.6. Devis validés	Procès-verbal de séance
8	Informations diverses	
	8.1. Ressources humaines	Procès-verbal de séance
	8.2. Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission	Procès-verbal de séance
	8.3. Inauguration des jeux sur la cour de l'école	Procès-verbal de séance
	8.4. Marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux	Procès-verbal de séance
	8.5. Saison culturelle en Gesnois Bilurien_Projet participatif	Procès-verbal de séance
	8.6. DETR/DSIL 2025_Modification de la demande de subvention	Procès-verbal de séance
9	Questions diverses	

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/05/2025

Date d'affichage : 19/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures sept minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14**PRESENTS : 12**

M. Robert BLOT, Mme Laëtitia BRILLANT, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU, Mme Gaëlle PROD'HOMME, M. Hervé TARRADE, Mme Sandrine ROBINAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 2

M. Guy PRUDHOMME

M. Charly TERTRE

POUVOIR(S) : 1

M. Charly TERTRE donne pouvoir à Mme Claudia DUGAST.

VOTANTS : 12 puis 13 à partir de 20h30

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : Mme Liliane MECHE.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2025

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 04/04/2025, envoyé par email le 19/05/2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

3. SERVICE ADMINISTRATIF MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE POUR DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

3.1. Agent postal et agent d'accueil polyvalent à 31 heures hebdomadaires

Le 09/05/2025, l'agent en poste a quitté la collectivité pour un nouveau projet professionnel.

Le nouvel agent, recruté à partir du 28/04/2025, a fait la demande d'emblée de pouvoir travailler à une durée de 29 heures/semaine.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et L542-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le budget de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, Mme la Maire propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Agent postal et d'accueil polyvalent à temps non complet, créé initialement pour une durée de 31 heures par semaine par délibération n°049/2022 du 25/11/2022, à 29 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2025.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et du représenté :

- D'ADOPTER la proposition ci-dessus ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune, au chapitre 012 de l'exercice 2025, et suivants ;

- **DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°018/2025

3.2. Agent postal et agent d'accueil polyvalent à 20 heures hebdomadaires

Afin de redéployer les deux heures du poste d'Agent postal et agent d'accueil polyvalent, passé de 31 heures à 29 heures par semaine, Mme la Maire a proposé à l'Agent postal et agent d'accueil polyvalent actuellement à 20 heures/semaine d'augmenter son temps de travail à 22 heures/semaine ; ce que l'agent a accepté.

A noter que cet agent travaillait à 20 heures/semaine à l'Agence Postale Communale et à l'accueil de la mairie de Sillé le Philippe et 13 heures/semaine à l'Agence Postale Communale de Soulligné sous Ballon. Ces deux heures supplémentaires permettent à cet agent d'obtenir un temps plein (35 heures/semaine).

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et L542-1 et suivants ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le budget de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, Mme la Maire propose à l'assemblée de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'Agent postal et d'accueil polyvalent à temps non complet, créé initialement pour une durée de 20 heures par semaine par délibération n°049/2023 du 20/10/2023, à 22 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2025.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et du représenté :

- **D'ADOPTER la proposition ci-dessus ;**
- **D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune, au chapitre 012 de l'exercice 2025, et suivants ;**
- **DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°019/2025

4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS

Mme la Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois permanents et des effectifs comme suit :

EMPLOIS													EFFECTIFS
Fonctions	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé (en heures)		Total En ETP	Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFP)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste
		TC	TNC		A	B	C		oui	non			
SERVICE ADMINISTRATIF													
Secrétaire générale de mairie	26/01/2024 (Délibération n°03/2024)	35		1			x	Rédacteur Rédacteur principal 2 ^e classe Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	x		1		Rédacteur principal 2 ^e classe
Agent postal et Agent d'accueil polyvalent	23/05/2025 (Délibération n°19/2025)		29	0,83			x	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint administratif territorial
Agent postal et Agent d'accueil polyvalent	23/05/2025 (Délibération n°20/2025)		22	0,68			x	Adjoint administratif territorial Adjoint administratif principal 2 ^e classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint administratif territorial
Agent de la fonction publique chargé de l'accueil polyvalent de la mairie	01/12/1999	35		1			x	Adjoint administratif territorial		x	1		Adjoint administratif territorial
SERVICE CANTINE SCOLAIRE													
Agent polyvalent en charge de la restauration et de l'entretien des locaux	29/08/2022 (Délibération n°38/2022)		14,5	0,41			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux	28/08/2024 (Délibération n°27/2024)		16,31	0,47			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux	01/09/2022 (Délibération n°32/2022)		7,09	0,20			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint technique territorial
SERVICE SCOLAIRE													
Assistant du personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants + Accueil périscolaire	24/01/2025 (Délibération n°002/2025)	35		1			x	Adjoint d'animation territorial Adjoint d'animation principal 2 ^e classe Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe
Assistant du personnel enseignant pour accueil, animation et hygiène des jeunes enfants	29/08/2024 (Délibération n°026/2024)		29,5	0,84			x	ATSEM principal 2 ^e classe ATSEM principal 1 ^{ère} classe	x		1		ATSEM principal 2 ^e classe
SERVICE TECHNIQUE													
Entretien bâtiments communaux													
Agent d'entretien polyvalent des bâtiments communaux	01/01/2002		15	0,43			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Agent d'entretien polyvalent des bâtiments communaux	01/09/2024 (Délibération n°028/2024)		17	0,49			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Entretien voirie/espaces verts													
Agent d'entretien polyvalent des services techniques	27/07/2022 (Délibération n°041/2022)	35		1			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Ouvrier polyvalent en milieu rural	16/09/1992	35		1			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint technique territorial
Ouvrier polyvalent en milieu rural	18/11/2022 (Délibération n°042/2022)		20	0,57			x	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal 2 ^e classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		1		Adjoint technique territorial
TOTAUX		175	170,4	9,87							14		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et du représenté :

- D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois au budget de la commune, au chapitre 012 de l'exercice 2025, et suivants.
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°020/2025

5. VALIDATION DE DEVIS ILLUMINATIONS DE NOËL

Point ajourné.

Arrivée de Cyrille MONTAROU à 20h30.

6. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE (ADVC) 2025

Mme la Maire rappelle que l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) est une aide exceptionnelle pour la remise en état de certaines voies communales ou intercommunales existantes situées principalement hors agglomération reliant deux routes départementales ou nationales.

Ce programme permet d'accompagner les communes de moins de 2 500 habitants, avec une aide maximum de 50 % des dépenses H.T. Le montant minimal de la subvention est de 1 500 €.

Après un recensement des voies communales en mauvais état, la commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement", réunie le 15/03/2025, propose de sélectionner pour 2025 la réfection de la voie communale n°1 (Rue du Chaple) située hors agglomération, reliant le hameau de Chanteloup, de la route départementale D301 (Bonnétable – Le Mans) à la route départementale D83 au carrefour dit « du Chaple » (jonction entre la rue de la Liberté et la rue Saint Exupéry) en direction du centre bourg.

Cette réfection de voirie est un préalable au projet de la collectivité de sécuriser cette voie très empruntée également par les piétons, et notamment les jeunes collégiens/lycéens qui sont déposés par le car à l'arrêt de bus de Chanteloup sur la D301, pour rejoindre le centre bourg.

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité pourrait bénéficier de cette aide pour cette opération.

La commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement" propose de sélectionner la proposition de COLAS France de Champagné (72) pour un montant global de 16 359,00 € H.T.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'ADVC 2025 pour le projet de "Réfection de la voie communale n°1 (Rue du Chaple)" d'un montant estimé à 16 359,00 € H.T.

Vu le rapport de M. Michel HY, Adjoint aux travaux et l'avis de la commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et du représenté :

- D'APPROUVER le projet "Réfection de la voie communale n°1 (Rue du Chaple)" sur la commune de Sillé-le-Philippe ;
- De RETENIR le devis de COLAS France de Champagné (72) pour un montant de 16 359,00 € H.T. ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) 2025 concernant le projet précité et de solliciter une aide de 50 % du montant H.T. ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à transmettre les informations nécessaires à l'instruction du dossier ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13		

DELIBERATION N°021/2025

7. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

7.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- 6 rue de Montaigu

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

7.2. Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Conformément à la délibération n°025/2020 du 28/05/2020, modifiée par la délibération n°002/2024 du Conseil Municipal du 26/01/2024, Mme la Maire a pris la décision suivante :

o Service cantine scolaire

Vu l'indisponibilité d'un agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux placé en congé de maladie ordinaire du 06/01 au 15/03/2025 puis du 16/03 au 14/04/2025 puis du 15/04 au 12/05/2025 inclus ;

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir assurer la distribution des repas et la surveillance des enfants à la cantine scolaire + l'entretien des locaux, l'agent contractuel sur emploi non permanent recruté pour la période du 06/01 au 15/03/2025 puis du 16/03 au 14/04/2025 a été renouvelé :

- CDD à temps non complet (9,50 heures hebdomadaires annualisées) du 15/04 au 12/05/2025.

7.3. Remplacement de la secrétaire générale de mairie

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a fait appel, le 14/03/2025, au Centre de Gestion de la Sarthe pour assurer le remplacement de la secrétaire générale de mairie placée en congé de maladie ordinaire.

Un remplacement sur une journée et demie par semaine a été accordé du 21/03 au 24/04/2025 inclus puis du 25/04 au 13/05/2025 inclus en raison de la prolongation de l'arrêt de travail du 12/04 au 16/05/2025 inclus.

Une nouvelle convention d'affectation d'un agent du service missions temporaires du Centre de Gestion a été signée le 14/04/2025.

Le tarif horaire est de 37,00 €, comprenant salaires, charges sociales, maladie, formation, frais de déplacement et congés payés.

7.4. Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée sur emploi permanent

Considérant que le bon fonctionnement des services techniques implique le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'un agent contractuel pour pourvoir l'emploi d'"Ouvrier polyvalent en milieu rural" au grade d'adjoint technique territorial ;

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a procédé au renouvellement du CDD d'un agent technique, du 21/04 au 31/10/2025.

7.5. Recrutement d'un Contrat à Durée Déterminée sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Conformément à la délibération n°025/2020 du 28/05/2020, modifiée par la délibération n°002/2024 du Conseil Municipal du 26/01/2024, Mme la Maire a pris la décision suivante :

Le 09/05/2025, un agent postal et agent d'accueil polyvalent a quitté la collectivité pour un nouveau projet professionnel.

Afin d'assurer une période en doublon (du 28/04 au 09/05/2025) avec le nouvel agent recruté, dans l'impossibilité de recruter cet agent sur le poste encore occupé et dans l'attente de la délibération du Conseil Municipal pour la modification de la durée de service de cet emploi, Mme la Maire a proposé à l'agent un Contrat à Durée Déterminée à temps non complet (29 heures/semaine) du 28/04 au 31/05/2025 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

7.6. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
EURL GUITTON	VOIRIE	Aménagement 9 massifs_Lotissement Montaigu	1 305,00 €	1 566,00 €
EHPAD AMICIE	DIVERS	Subvention 2024		5 086,47 €
TEISSIER Brigitte	ATELIER	Tracteur VALMET		24 500,00 €
WURTH France	ATELIER	Cric hydraulique extra plat	390,20 €	468,24 €
ICF	SALLE POLYVALENTE	Achat four mixte gaz	7 800,00 €	9 360,00 €
BERGER LEVRAULT	MAIRIE	Module graphique_Cimetière	360,00 €	432,00 €
BODET Campanaire	EGLISE	Installation kit minuterie cadran d'édifice Installation sectionneur électrique coffret cloches Sécurisation des accès	2 387,50 €	2 865,00 €
			12 242,70 €	44 277,71 €

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
LECLERC	ATELIER	Achat fournitures non stockées		15,74 €
SUPER U BONNETABLE	ATELIER	Achat gasoil		106,72 €
BRICOSHOP	ATELIER	Achat matériel divers		135,91 €
SUPER U MONTFORT	ATELIER	Achat gasoil		258,63 €
BRICOSHOP	ATELIER	Achat matériel divers		176,90 €
Cordonnerie VERNEAU	ATELIER	Achat clé à point		79,99 €
RURAL MASTER	ATELIER	Achat affûteuse de chaîne électrique		33,15 €
RURAL MASTER	ATELIER	Achat fournitures diverses		30,31 €
LECLERC	ATELIER	Achat fournitures diverses		30,67 €
AGRIMOT 72	ATELIER	Achat gyrophare led		87,48 €
DISTRICO	ATELIER	Achat fournitures diverses		328,25 €
EVOLE ENERGIE	ATELIER	Achat gasoil routier		1 149,53 €
MAUDET	VOIRIE	Achat tout venant		2 263,82 €
COLAS	VOIRIE	Achat enrobé à froid		360,00 €
LOXAM	VOIRIE	Location nacelle Décorations Noël		457,78 €
GROUPAMA	VOIRIE	Assurance tracteur Valmet 18/03 au 31/12/2025		285,81 €
MMA	VOIRIE	Bris de machines 24/03/2025 au 28/02/2026 (prêt radar pédagogique)		81,00 €
				5 881,69 €
CANTINE				
Boulangerie LOUIS	CANTINE	Achat pain du 01/10 au 31/12/2024		174,00 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01/02 au 28/02/2025		2 484,29 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01/03 au 31/03/2025		5 349,92 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01/04 au 30/04/2025		2 505,60 €
LECLERC	CANTINE	Achat Senseo		56,95 €
BENARD SAS	CANTINE	Intervention sur poste de désinfection		134,40 €
BERGER LEVRAULT	CANTINE	Abonnement BL Enfance 01/04/2025 au 31/03/2026		1 260,00 €
				11 965,16 €
ECOLE				
LECLERC	ECOLE	Achat fêtes et cérémonie Inauguration jeux		31,46 €
				31,46 €
HALLE AUX SPORTS				
LH DEPANNAGE	HALLE AUX SPORTS	Intervention sur chaudière gaz		494,40 €
Cyril RENOU	HALLE AUX SPORTS	Dépannage plomberie		99,43 €
				593,83 €
MAIRIE				
Aurélié DESCROIX-BRUNELLIÈRE	ADMINISTRATION	Télétravail 2024		5,76 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Remplacement agent Mars 2025		629,00 €
CONTY	ADMINISTRATION	Abonnement antivirus 01/01 au 31/12/2025		360,00 €
CONTY	ADMINISTRATION	Contrat sécurité service informatique 2025		935,52 €
CONTY	ADMINISTRATION	Contrat sécurité absolu serveur		953,99 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie Abonnements et services Mars 2025		400,80 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie Abonnements et services Avril 2025		400,85 €
KONICA MINOLTA	ADMINISTRATION	Location Imprimante/Photocopieuse_Mairie et Ecole 01/04 au 30/06/2025		806,14 €
MMA	ADMINISTRATION	Assurance propriétaire bailleur_8 rue Principale 01/05/2025 au 31/04/2026		234,00 €
DILA GOUVERNEMENT	ADMINISTRATION	Publication marché pour Maîtrise d'œuvre		864,00 €
Offices de l'Est Manceau	ADMINISTRATION	Frais d'acte Echanges terrains rue Principale		308,80 €
LECLERC	MAIRIE	Achat fournitures non stockées		8,69 €
OVH	ADMINISTRATION	Hébergement et Emails (04/2026) Noms de domaine et DNS (12/2026)		104,24 €
PROMOCASH	MAIRIE	Achat fournitures		62,06 €
Cordonnerie VERNEAU	MAIRIE	Achat clé de verrou Cave		20,99 €
				6 094,84 €

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
EGLISE				
BODET Campanaire	EGLISE	Entretien installation électrique et mécanique de la cloche		408,32 €
				408,32 €
CIMETIERE				
Cordonnerie VERNEAU	CIMETIERE	Achat clé de verrou		41,98 €
				41,98 €
SALLE POLYVALENTE				
BENARD SAS	SALLE POLYVALENTE	Location four (suite panne)		90,00 €
LECLERC	SALLE POLYVALENTE	Achat rallonge électrique + divers		12,05 €
HATTON	SALLE POLYVALENTE	Travaux au TGBT		1 448,10 €
HATTON	SALLE POLYVALENTE	Fourniture d'une protection 32A		426,00 €
Cyril RENOU	SALLE POLYVALENTE	Contrôle réseau gaz citerne		71,17 €
				2 047,32 €
AUTRES SERVICES				
CITEOS	VOIRIE	Réfection alimentation_Rue Principale		1 194,00 €
MAUDET	DIVERS	Achat fournitures_Un arbre, une naissance		50,99 €
Boulangerie LOUIS	DIVERS	Achats fêtes et cérémonies_Vœux de la Maire		199,00 €
CDC LE GESNOIS BILURIEN	DIVERS	Redevance_Gestion des déchets ménagers 01/01 au 30/06/2025		667,18 €
A.PRO HYGIENE	DIVERS	Fournitures diverses		1 128,73 €
SCUTUM	DIVERS	Vérification des extincteurs		257,21 €
LIFEAZ	DIVERS	Achat électrodes pour défibrillateur Clark		119,90 €
LECLERC	DIVERS	Achat fêtes et cérémonie_Commémoration du 8 mai		74,89 €
Au bonheur d'une fleur	DIVERS	Achat 2 gerbes_Commémoration du 8 mai		100,00 €
SACOR MUSIC	DIVERS	Commémoration du 8 mai		150,00 €
				3 941,90 €
				31 006,50 €

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1. Ressources humaines

○ *Service cantine scolaire*

▪ **Arrêt maladie d'un agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 06/01/2025 ; prolongation jusqu'au 17/06/2025 inclus.

○ *Service administratif*

▪ **Arrêt maladie d'un agent administratif**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent administratif est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 03/03/2023 ; prolongation jusqu'au 20/05/2025 inclus.

Après épuisement des droits à maladie, cet agent a été mis en disponibilité d'office pour une durée de 9 mois allant jusqu'au 02/04/2025.

Lors de sa séance du 08/04/2025, le Conseil médical du Centre De Gestion de la Sarthe a émis un sursis à statuer et demandé deux expertises médicales. La mise en disponibilité d'office a été maintenue à compter du 03/04/2025 et ce, jusqu'à l'avis rendu.

▪ **Arrêt maladie de la secrétaire générale de mairie**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire générale de mairie est placée en congé de maladie ordinaire depuis le 07/03/2025 ; prolongation jusqu'au 05/07/2025 inclus.

○ *Service technique*

▪ **Arrêt maladie d'un agent technique**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique a été placé en arrêt pour maladie professionnelle à compter du 28/03/2024 ; prolongation jusqu'au 25/07/2025 inclus.

▪ **Arrêt maladie d'un agent d'entretien**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent d'entretien a été placé en Congé Grave Maladie à compter du 28/11/2022 ; prolongation jusqu'au 28/11/2025 inclus.

8.2. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal à la suite d'une démission

En date du 04/04/2025, le Conseil Municipal a pris connaissance de la démission d'une conseillère municipale, Mme Isa BOURGOIN, pour des raisons personnelles.

Mme la Maire en a informé la Préfecture par email le 19/05/2025.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu dans l'ordre de la liste déposée à la Préfecture, sauf refus exprès de l'intéressé.

La parité n'est pas exigée.

M. Nicolas CINTRAT, suivant dans l'ordre de présentation de la liste "SILLE LE PHILIPPE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE", a été contacté par Mme la Maire pour siéger au Conseil Municipal. Il a refusé la proposition.

Mme Hélène PATARD, suivante dans l'ordre de présentation de la liste "SILLE LE PHILIPPE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE", a été contactée par Mme la Maire pour siéger au Conseil Municipal. Elle a refusé la proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/05/2020 relative à l'installation des conseillers municipaux ;

Vu le courrier de Mme Isa BOURGOIN, en date du 27/02/2025 et réceptionné en mairie par Mme la Maire le 22/03/2025, portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

Vu l'email de Mme la Maire de la commune de Sillé-le-Philippe en date du 19/05/2025 informant M. le Préfet de la Sarthe de la démission de Mme Isa BOURGOIN ;

Vu le tableau du Conseil Municipal ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu" ;

Considérant que M. Nicolas CINTRAT, candidat suivant de la liste "SILLE LE PHILIPPE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE", a refusé d'intégrer le Conseil Municipal ;

Considérant que Mme Hélène PATARD, candidate suivant de la liste "SILLE LE PHILIPPE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE", a refusé d'intégrer le Conseil Municipal ;

Mme la Maire vous demande :

- **DE PRENDRE acte de la démission de Mme Isa BOURGOIN ;**
- **DE PRENDRE acte du refus de M. Nicolas CINTRAT d'intégrer le Conseil Municipal ;**
- **DE PRENDRE acte du refus de Mme Hélène PATARD d'intégrer le Conseil Municipal ;**
- **DE PRENDRE acte que le Conseil Municipal est composé de 14 membres en exercice.**

8.3. Inauguration des jeux sur la cour de l'école

Les quatre nouveaux jeux de l'école, installés grâce au généreux don de l'association « Familles de la Sarthe » ont été inaugurés le 26/04/2025 en présence des élus, d'un enseignant, d'un parent d'élève, de deux enfants de l'école, de M. Roger GUILLET_Ancien président de l'association « Familles de la Sarthe » et de son épouse.

Une plaque commémorative a été apposée sur la maison de pêcheur.

8.4. Marché public de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisée, lors de sa séance du 04/04/2025, à lancer la procédure de consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre relative au projet de rénovation énergétique d'un ensemble de bâtiments communaux et la réalisation d'une installation de Boucle d'Eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG) (Délibération N°017/2025).

La mise en ligne du marché a été faite le 12/04/2025 pour un retour des offres le 12/05/2025 à 12 heures.
6 visites ont eu lieu le 28/04/2025 (visite obligatoire au cahier des charges).
5 offres ont été déposées.

L'ATESART, qui nous accompagne pour ce projet, étudie la recevabilité des offres d'un point de vue juridique.
La commission d'appel d'offres de la commune se réunira le 02/06/2025 pour analyser les offres.

8.5. Saison culturelle en Gesnois Bilurien Projet participatif

Après 7 séances de préparation, le tournage du film avec la Compagnie Jamais 203 a été réalisé les 26/04 et 17/05/2025. Projection du film participatif prévue lors de la clôture de la saison culturelle du Gesnois Bilurien le 07/06/2025.

Le 07/06/2025, l'association Théâtre Epidaure accueillera sur le site de la halle aux sports :

- Le Cinérotic de la Compagnie Jamais 203. Entresort ciné-vélo en continue de 14h à 17h30 ;
- Le spectacle « Balles au centre » du théâtre Bascule avec une représentation à 18h ;
- Ainsi qu'un après-midi festif composé de sensibilisations à l'handisport avec le Comité départemental handisport 72, des prestations musicales de l'école de musique Maine Saosnois (Ateliers de Bonnétable).
- Projection du film participatif à 19h.

8.6. DETR/DSIL 2025 Modification de la demande de subvention

Depuis le dépôt du dossier de demande de subvention DETR/DSIL 2025 le 03/02/2025 concernant le projet « Restauration des abat-sons et d'une baie de vitraux de l'église Saint Pierre », un deuxième vitrail de l'église s'est endommagé.

Après contact avec les services de l'Etat, la commune a été autorisée à modifier sa demande de subvention et, notamment, le plan de financement avec une estimation du coût des travaux portée à 59 672,52 € au lieu de 31 847,04 €.

Le dossier de demande de DETR/DSIL 2025 a été mis à jour en ligne le 20/05/2025.

9. QUESTIONS DIVERSES

Sandrine ROBINAULT demande à quel moment la signalétique du nouvel adressage sera disponible.

Mme la Maire répond que la commande de la signalétique a été signée le 17 février dernier, qu'un premier bon à tirer envoyé par mail le 14 avril puis un deuxième le 22 mai étaient non conformes à la commande de la collectivité.

Nous sommes donc en attente d'un troisième bon à tirer.

Un mail de mécontentement sera adressé dans les prochains jours au Groupe La Poste.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 21 heures 43 minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec la note de synthèse présentée en séance et les notes de la secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire



Liliane MECHE
Secrétaire de séance